

<p style="text-align: center;"><b>COMITE DIRECTEUR</b> <b>Le 27 juin 2022 – Nogent-sur-Marne</b> <b>PROCÈS-VERBAL</b></p>
---

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Total : 25 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :	Arnaud TIXIER	Vice-Président
	Guytaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
	Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
	Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 18h00.

## **1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 6 mai 2022**

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 6 mai 2022.

LE PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2022 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (22 présents).

## **2/ Finances (Annexes 1 à 3)**

### **• Budget ajusté 2022 (Annexe 1)**

F. Banton commente le budget ajusté 2022.

#### **• Charges :**

Les projets de développement et de structuration sont contrôlés.

Sur le pôle performance. Les dépenses sont maîtrisées : moins 4% sur le budget prévisionnel voté.

#### **• Produits :**

• ANS : La FFA a perçu l'intégralité des subventions accordées.

• Affiliations et licences : ajustement sur la base des licences de la saison 2019/2020 soit 1 756 980 euros.

• Fonctionnement fédéral : en légère hausse par rapport au budget voté en AG soit 58 980 euros.

• Contrat de développement ANS, en augmentation par rapport à 2021, réparti comme suit :

- 392 000 euros
- 30 000 euros sur la formation.

soit un total de 422 000 euros.

• Indemnisation exceptionnelle : La FFA, suite aux intempéries subies à Vichy, a obtenu de l'ANS une subvention de 500 000 euros, via le Fonds de compensation, à répartir sur les clubs sinistrés.

• Contrat de performance : 2 635 000 euros répartis sur le pôle performance à hauteur 2 420 000 euros et sur le pôle médical à hauteur de 215 000 euros.

• Avenants signés dans le cadre du contrat de performance : 530 683 euros

Il est à noter que la subvention pour le contrat de performance s'élève à plus de 3 000 000 d'euros.

Le Trésorier adresse ses remerciements à S. Vieilledent pour le suivi de ces dossiers.

• Amortissement équipement : commande tardive des bateaux pour 2022

Pour rappel le plan bateaux sur 2022 s'élève à 312 000 euros avec un projet d'achat de 390 000 euros.

#### **• Recettes :**

- Partenaires : évolution par rapport au budget avec la possible concrétisation de bon nombre de partenariats : FDJ, Compagnons Tour de France, Mizuno (négociations pour les primes aux médaillés), Communauté de Communes de Dunkerque...

Soit un résultat positif potentiel d'environ 54 000 euros sous réserve que notre prestataire partenaire obtienne 170 000 euros pour clôturer l'exercice de l'année 2022 sans être en difficulté.

La trésorerie est saine avec 109 jours de fonctionnement.  
A ce jour, la fédération dispose de 1 400 000 euros en caisse.

A propos du Fonds de compensation octroyé par l'ANS pour Vichy, C. Vandenberghe précise avoir œuvré au sein des régions afin que les clubs soient aidés.  
Le Président demande aux présidents de ligue de lui communiquer les sommes perçues par les régions dans le cadre de ce sinistre.

V. Busser indique que ce dossier est suivi par H. Gignoux et G. Purier.

F. Banton précise qu'une information sera communiquée à Bourges auprès des délégués afin de formaliser les démarches pour obtenir des aides.

G. Iragne : quelle ligne des charges correspond à l'équipe de France Beach Rowing ?  
F. Banton indique que les lignes sont réparties entre le développement et la performance.

#### • Tarifs 2023 des mutations (Annexe 2)

F. Banton présente les tarifs 2023 des mutations.  
Afin de simplifier les procédures, les indemnités de mutation sont dorénavant fixées selon l'appartenance du sportif aux listes ministérielles des sportifs de haut niveau réparties en 6 catégories : Elite, Senior, Relève, Collectifs nationaux, Reconversion et Espoir.

J. Azou demande à avoir connaissance des critères d'inscription sur ces listes et précise que la fédération propose les sportifs.

P. Trichet souhaite connaître la durée d'appartenance pour un sportif en Reconversion.

H. Beurey précise que pour pouvoir bénéficier d'une inscription en Reconversion il faut avoir fait au moins 4 années en catégorie Senior.

V. Busser précise que les critères seront adressés au comité directeur.

F. Moreau : Peut-on prendre en considération un athlète mettant fin à sa carrière de haut niveau et continuant de ramer pour une inscription en Reconversion ?

V. Busser précise que le DTN répondra au point 6.

LES TARIFS 2023 DES MUTATIONS SONT APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ (24 présents).

#### • Tarifs 2023 des droits d'engagements (Annexe 3)

F. Banton présente le document des tarifs 2023 des droits d'engagement.

Les tarifs n'ont pas été valorisés depuis 2018. Il est proposé une augmentation faible pour les catégories jeunes.

Pour les championnats longue distance, sprint et masters : ces événements sont considérés comme des animations.

Pour l'indoor, les tarifs 2021 restent inchangés.

Le Trésorier rappelle l'ensemble des championnats coûtent 400 000 euros à la FFA. Les tarifs d'engagement appliqués, à ce jour, représentent environ 200 000 euros. Cette augmentation permettrait à la FFA de passer à 250 000 euros de recettes.

### **Discussion :**

G. Iragne : pour la Mer, les championnats de France J16, J18, Senior et Master se déroulent le même week-end. Cela implique-t-il que lors des engagements les tarifs seront appliqués selon la catégorie d'appartenance ou selon le bateau engagé ?

F. Banton indique que les tarifs J16, J18, senior et master seront appliqués.

P. Trichet souhaite que le tarif appliqué pour les sprints soit à l'identique des seniors.

F. Pelegri rejoint P. Trichet et demande à ce que la mer soit intégrée au tableau des tarifs.

V. Busser rappelle la volonté du bureau fédéral qui est de proposer une augmentation plus conséquente pour les événements considérés comme des animations nationales.

S. Vieilledent précise que sur ces sujets d'optimisation budgétaire de notre modèle « offre de compétition », il est favorable à une augmentation si le système protège la formation et , l'accession au haut niveau de nos pratiques, en minimisant la partie jeune sur l'augmentation et orienter celle-ci sur des produits/offres de compétitions (longue distance, master) où l'on offre une marque "champion de France".

S. Gautier-Guyon demande quels tarifs seront appliqués au Beach Rowing ? S'agit-il aussi d'une animation nationale ? Applique-t-on le même tarif que la longue distance en mer ?

S. Vieilledent rappelle que le beach rowing ou l'enduro sont des pratiques en mer. Il n'y a donc pas d'intérêt à dissocier les deux. Le beach rowing est aujourd'hui une pratique de haut niveau

Il est précisé que les épreuves en mer, que ce soit l'enduro ou le Beach, sont associées aux tarifs seniors des championnats de France.

V. Busser indique que les tarifs ont été proposés selon les catégories d'âge excepté pour les longues distances, les masters et les sprints.

S. Gautier-Guyon s'inquiète de la faisabilité de la différenciation des tarifs selon les catégories lors des engagements.

F. Banton et V. Busser précisent que le déploiement sur GOAL est simple et faisable.

Le secrétaire général précise que les intitulés du tableau seront revus.

P. Trichet souhaite que le sprint soit rattaché à la catégorie senior. Il est important de protéger les jeunes senior de clubs au même titre que les J14, J16 et J18.

**LES TARIFS 2023 DES DROITS D'ENGAGEMENT SONT APPROUVÉS 21 POUR ET 4 ABSTENTIONS (25 présents).**

### **3/ Calendrier sportif 2023 (Annexe 4)**

Afin d'optimiser la préparation des JOP Paris 2024, la DTN souhaite que le championnat de France senior bateaux longs ne soit plus placé en juin, en pleine saison internationale, car il perturbe la bonne préparation des athlètes internationaux.

Pour rappel, habituellement ce championnat est placé en juin les années non olympiques, et les sprints en septembre, et inversement les années olympiques.

Il est proposé de placer cette manifestation de fin septembre à début octobre et de placer les championnats Sprint début juin, avec les championnats bateaux longs J18, ceci sans changement lors d'une année olympique.

Il conviendra aussi d'étudier la grille horaire de ces 2 épreuves car il se peut que 2,5 jours soient nécessaires pour permettre le bon déroulement de ces 2 championnats.

S. Vieilledent complète l'argumentation par le fait que le calendrier national proposé permettra aux sportifs des équipes de France de se préparer, sans interruption, pour les échéances internationales dont la qualification olympique.

P. Trichet s'inquiète de la pérennisation des sprints en juin suscitant moins d'implication de la catégorie senior à l'entraînement avec une répercussion dans la vie des clubs.

V. Busser : la stabilité du calendrier national permettra aux clubs de s'adapter à un programme de préparation durable dans le temps avec une spécificité pour les sprints et une spécificité pour les bateaux longs.

C. Vandenberghe pense qu'il est plus logique de faire les sprints avant les vacances que de les faire à la reprise en septembre ou octobre.

Selon, P. Trichet, les sprints permettent de relancer l'activité du club à la rentrée en impliquant les plus jeunes et les seniors dans un projet attractif. La préparation des sprints ne suscitant pas la même préparation que les bateaux longs.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE CETTE PROPOSITION À L'UNANIMITÉ (25 présents).

#### **4/ Réglementation sportive 2023 (Annexe 5)**

P. Lot présente le document RÈGLEMENTATION SPORTIVE 2023 et commente l'essentiel des modifications apportées cette année et annotées sur le document page 3 "Réglementation générale" :

En préambule, il est important de noter qu'en fonction du type des épreuves, les diplômes ci-dessous seront obligatoires pour la saison 2024 sur tous les championnats et pour toutes les catégories. Il est donc recommandé de les faire passer et de les saisir dès la saison 2023 :

- Brevet d'aviron eaux intérieures - Compétition
- Brevet d'aviron eaux intérieures - Barreur
- Brevet d'aviron mer – En cours de définition
- Brevet d'aviron mer - Barreur
- Brevet d'accès à la compétition Handicaps

1/La réglementation sportive 2023 présente de nombreuses évolutions de nos championnats nationaux afin de nourrir différents objectifs parmi lesquels : tendre vers une parité du nombre de sièges femme/homme ; étendre l'offre d'épreuves mixtes à chaque championnat, et ce quelle que soit la catégorie ; améliorer la densité du niveau sportif pour certains championnats, et enfin alléger le calendrier des championnats nationaux. A ce titre :

- Les championnats de France J18 et sprint sénior sont regroupés début juin.
- Afin de favoriser le regroupement avec les championnats J16 et S23, la participation au Championnat National Jeune sera désormais soumise à qualification lors de championnats interrégionaux J14. Ils auront lieu en même temps que les championnats interrégionaux J16 et Critérium handi-valide. 24 bateaux seront qualifiés dans chaque discipline.

- **Épreuves para-aviron jeune et mer :**

Les épreuves mixtes sont remplacées par des épreuves homme.

Les épreuves para-aviron adapté seront communiquées dans le Règlement sportif de la FFSA (Fédération Française des Sports Adaptés) en septembre.

- **Championnat de France sénior bateaux courts,**

L'épreuve du SH2-PL est supprimée ainsi qu'aux championnats interrégionaux bateaux courts. Le championnat de France BC sert notamment à constituer les collectifs nationaux. Dans la catégorie PL, la pointe étant amenée progressivement à disparaître au niveau international, cette épreuve du 2- n'est donc plus pertinente au programme de ce championnat.

- **Championnat de France sénior mer**

Suppression des épreuves SH4+ et SF4+.  
Ajout des épreuves SM4X+ et SM4+

- **Championnat de France J18 bateaux longs**

Suppression du J18H4+. Ajout de l'épreuve J18M4x Dans cette catégorie, l'épreuve du 4+ n'était proposée qu'aux rameurs homme, et pas aux rameuses femme. Aussi dans une volonté de parité, il apparait pertinent de la supprimer, et de maintenir uniquement le 4- pour les femmes comme pour les hommes.

- **Championnat de France sprint sénior**

Ajout de l'épreuve SF4-. Cette discipline n'était proposée qu'aux rameurs homme.

- **Championnat National Jeune**

L'accès au Championnat National Jeune est désormais soumis à des épreuves qualificatives interrégionales. Les épreuves du J14F2X et J14H2X, rajoutées exceptionnellement en 2021 et 2022 dans le cadre du contexte sanitaire, ne seront par reconduites en 2023. En revanche, le J14M2X sera rajouté afin notamment de permettre aux clubs avec de très faibles effectifs J14 d'avoir la possibilité de qualifier un bateau en vue de l'échéance nationale. Par ailleurs ce championnat est désormais regroupé avec les championnats de France J16 et S-23

- **Championnat de France J16**

Suppression du J16H4-. Ajout de l'épreuve J16M4x Pour les rameurs J16H, le 4+ et le 4- étaient au programme. Il a donc été décidé de ne maintenir que le J16H4+, comme pour les J16F. Dans un objectif de formation technique des rameurs et de formation des barreaux, ce bateau barré a été préféré au 4- pour cette catégorie d'âge.

- **Championnat de France sénior bateaux longs**

Afin de permettre aux rameurs des collectifs nationaux de se consacrer pleinement à leur saison internationale ce championnat se déroulera désormais en septembre. Suppression du SH2+ et du SH4+. Ajout de l'épreuve SM4x. La suppression de ces 2 disciplines répond à un objectif de parité de sièges proposés sur ce championnat. De plus, elle devrait aussi permettre une densification des épreuves restant au programme de ce championnat.

## *2/ Répartition des qualifiés par zone*

Les quotas de zone pour les championnats bateaux courts ont été calculés par rapport aux résultats des championnats de France 2022, 2019 et 2018. Pour les quotas J16 et J14 : ce point sera à voter lors du comité directeur d'août.

En cas de quotas non remplis aucune place ne sera proposée aux équipages hors quotas.

Concernant les systèmes de qualification et grilles de progression, il est proposé de :

- supprimer le système de qualification du championnat national jeune actuel et appliquer le système de qualification et de progression des "autres championnats et critères".
- modifier le système de qualification actuel pour le championnat de France Master :

**Proposition 1 :**

de 1 à 6 partants : finale directe / finale A

à partir de 7 partants : séries qualificatives : les 6 meilleurs temps en finale A, les 6 meilleurs temps suivants en finale B (à partir de 8 partants)

**Proposition 2**

de 1 à 6 partants : finale directe / finale A

à partir de 7 partants : séries qualificatives / classement au temps

La commission préconise la proposition 1.

Par ailleurs, la commission des compétitions proposera un nouveau classement jeunes des clubs à voter lors du comité directeur du mois d'août.

Enfin, il sera proposé d'inverser les ordres des courses pour clore les événements nationaux par des courses féminines en 2023. En 2024, les courses masculines termineront les championnats.

**Discussion :**

F. Pelegri pense qu'il n'est pas intéressant de supprimer les 2x en J14. Ces épreuves ont du succès et les clubs souhaitent les conserver. Le championnat national jeune de Gérardmer l'a démontré.

P. Lot rappelle que l'offre jeune, mise en place en 2016, comprenait 7 épreuves réparties sur la saison sportive alternant les bateaux courts, bateaux longs, épreuves longues distances, épreuves distances plus courtes, formation athlétique...

A la suite du COVID, il avait été décidé d'intégrer le 2x durant 2 ans pour revenir au programme initial. La commission a souhaité proposer une alternative en proposant le 2x mixte pour permettre aux petits clubs de participer à ce championnat.

Le souhait était de sortir de la "championnate" avec une formation athlétique des sportifs et d'intégrer une épreuve collective qui finalise les épreuves.

Il serait dommage de revenir sur les fondamentaux.

F. Pelegri : les clubs jouent le jeu de l'offre jeune et ne comprennent pas la suppression du 2x alors que de nombreux petits clubs peuvent s'inscrire dans cette offre grâce à cette embarcation. Le maintien du 2x n'enlève rien au dispositif de l'offre jeune.

A. Dall'Acqua : l'offre jeune est comprise par les clubs, la volonté d'éviter la championnate est acquise par les clubs. Il est donc paradoxal de repartir dans un système de sélection.

Il faut distinguer le fait que l'offre jeune posait problème pour les petits clubs et la détection. Aujourd'hui, le PPJ offre une possibilité aux petits clubs de déceler les talents et de les mener à une accession au haut niveau. On peut considérer que le championnat national ne relève que de l'animation sportive.

L'équipe en place a souhaité se mettre au service des clubs et des territoires. Il faut donc rappeler que sur 416 clubs en 2021, 214 clubs ont moins de 50 licenciés.

Nous avons le devoir d'ajuster une offre adaptée à tous les modèles des clubs.

G. Iragne demande à ce que les pages concernant la mer soit notifiées la mention "A L'ETUDE".

E. Forshaw évoque les épreuves mer. Est-il nécessaire de garder la journée de repli ? Peut-être serait-il opportun d'utiliser cette journée comme une journée d'épreuve ?  
Ce point sera traité par la commission mer fin août.

C. Dubouloz : les récentes épreuves nationales ont été interrompues suite à des conditions météorologiques difficiles. Les temps sont pris en compte, aussi la répartition dans les tiers de finale ne devrait-elle pas se faire au temps ?

P. Lot précise que la FFA s'appuie sur un document datant de 2012 qui sera revisité. A ce jour, en cas d'arrêt de la compétition, le classement s'appuie en priorité sur la place réalisée lors de la dernière course courue, puis ensuite sur les temps réalisés.

Une nouvelle rédaction de ce document sera proposée au comité directeur d'août.

Selon, C. Vandenberghe les avis sont très partagés quant au retrait du 2x chez les jeunes.

S. Gautier-Guyon fait remarquer que l'ajout d'une obligation de brevets de rameurs et de barreaux peut amener de la confusion. Une note info ne serait-elle pas suffisante ? Les brevets sont passés dans les structures et validés dans un entre soi qui ne garantit pas toujours les acquis. Certains brevets étant même validés juste par des initiateurs.

Concernant le brevet mer, la commission n'a pas abordé ce sujet.

C. Dubouloz ajoute que la volonté de la commission est de mettre en place un système de formation pour les rameurs en mer de manière à ne pas les obliger à participer à des régates qualifiantes.

P. Lot indique que ces obligations ont été intégrées à la réglementation, ce document étant connu de tous les entraîneurs, c'est donc une bonne manière de les sensibiliser pour la saison sportive 2023/2024.

A. Tollard intervient en indiquant que la délivrance des brevets responsabilise les clubs et permet d'avoir des niveaux clairs et définis.

S. Gautier-Guyon : comment cela se définit dans l'antériorité ? Les rameurs et barreaux licenciés depuis de longues années et expérimentés devront-ils passer ces brevets ?

S. Vieilledent : la validation des acquis est envisageable pour l'obtention de ces brevets. Il faut faire confiance à la responsabilité et aux prérogatives des structures et des entraîneurs. Chaque diplôme professionnel intègre le passage des brevets fédéraux. Ces brevets affichent la volonté d'éduquer les plus jeunes et à sécuriser nos pratiquants.

C. Vandenberghe interroge le DTN sur la suppression des 2x masculins et féminins et l'intégration du 2x mixte sur le championnat national jeune.

S. Vieilledent : les arguments apportés précédemment par les différents intervenants sont entendables. Toutefois, il est important de se recentrer sur le but premier qui avait motivé l'évolution de cette offre jeune : garantir avec une bonne alternance tout au long de la saison, une offre complète de formation et d'animation sportive, comprenant une formation athlétique, une formation en bateaux courts et une formation en bateaux longs.



Le montage avait été proposé suite à une étude des différentes offre jeune à l'international. Le COVID 19 ayant favorisé le retour des 2X homme et femme sur l'épreuve de fin de saison, il était important de revenir à l'offre initiale afin d'en finaliser le déploiement.

Tout en recentrant la compétition de fin de saison sur le bateau long, l'intégration du 2x mixte, permettra de maintenir la cohérence de l'alternance bateaux courts, bateaux longs tout en permettant aux structures moins fournies en effectif de participer à cette échéance finale

A.Dall'Acqua précise que les embarcations mixtes ont du succès chez les seniors. Chez les plus jeunes, la mixité est problématique de par les différences de maturité.

P. Trichet approuve l'ajout en J16 d'un bateau mixte mais regrette que le 4- soit supprimé.

S. Perot regrette que les décisions importantes soient prises en visioconférence, outil ne suscitant pas le débat. P. Goudet rejoint S. Perot.

V. Busser précise que les agendas sont denses et qu'il y a une réelle difficulté à trouver des dates de réunions en présentiel.

LA RÈGLEMENTATION SPORTIVE 2023 EST APPROUVÉE A 19 POUR ET 6 ABSTENTIONS (25 présents).

## **5/ Lieu de l'AG 2023**

V. Busser indique que le Club Aviron du Lac Bleu s'est porté candidat pour l'organisation de l'assemblée générale fédérale du 25 mars 2023.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ (25 présents) LE CLUB AVIRON DU LAC BLEU ORGANISATEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFA DU 25 MARS 2023.

## **6/ Point DTN/DG**

En préambule, concernant le pôle services aux clubs et aux territoires, S. Vieilledent revient sur le point évoqué lors du comité directeur du 6 mai concernant la stratégie développement durable. L'objectif est d'être lisible pour l'extérieur et de recentrer les débats en lien avec le projet fédéral et l'ensemble des actions portées à travers une charte de développement durable.

Le document finalisé (annexe 6) a été diffusé aux membres du comité directeur.

### **• Pôle Haute Performance**

- Préparation de la rentrée des pôles France et Espoir,
- Capacité à livrer la stratégie de J. Grobler afin de densifier et d'optimiser la préparation des sportifs d'ici Paris 2024,
- Orienter progressivement les athlètes pour Paris 2024 autour de projets, de structures d'entraînement et d'entraîneurs à demeure.

### **Concernant le Programme Ambitions 2024 OLY et PARA**

Pour les OLY, suite aux Régates Internationales d'Essen et à la seconde étape de Coupe du Monde de Poznan : les résultats valident le bon déploiement de notre stratégie à date. Nous

sommes dans le cadre de notre feuille de route. Sébastien Vieilledent rappelle l'objectif de 3 à 4 médailles pour les JO de Paris 2024

Les projets 2XFPL, 2XHTC, 2XHPL et 4XFTC atteignent les objectifs fixés à ce moment de la saison et de l'olympiade.

Les deux groupes en construction femme pointe et homme pointe se développent dans le bon sens. Ils doivent cependant continuer à rattraper le retard que nous avons pris sur la dernière olympiade par rapport à la concurrence internationale

A noter : Après de très belles performances à Essen, Le projet 4XHTC fera son retour à la Coupe du Monde de Lucerne suite au retour de blessure de T.Onfroy

Le groupe PARA est en phase de travail et d'optimisation. La stratégie prévue durant l'hiver s'est déployée de bonne manière, notamment autour du renforcement de notre capacité de recrutement, de l'encadrement et la montée en compétence sur les sujets de classification. A ce titre, le début de la saison a été marqué par une phase de détection importante, de classification des nouveaux sportifs para, la mise en place d'une nouvelle dynamique avec de nouvelles compositions de bateaux et une mise en concurrence des sportifs.

Sébastien Vieilledent rappelle l'objectif 2024 de 2 médailles et 1 titre.

Dans ce cadre, il faut noter une arrivée importante au sein du groupe avec la relance d'un projet sportif individuel autour de L. Cadot. Ce retour à la compétition s'est illustré par l'obtention du record du monde par le 2-PR3 M lors de la Coupe du monde de Poznan, La prochaine échéance sportive sera la Régate Internationale de Vaires avec un collectif de 10 sportifs.

### **Concernant le Programme Génération 2024 -2028**

Les collectifs U19 et U23 ont été définis et validés par le comité de sélection de la FFA à l'issue de la seconde de régates de sélection tenue à Vaires-sur-Marne les 18 et 19 juin.

#### **• Collectif U19 :**

Composé de 20 sportifs pour le championnat du monde.

Le choix a été de retenir un collectif restreint dans un objectif de haute performance.

Pour la Coupe de la Jeunesse, la volonté est d'effectuer un travail de recrutement et de formation avec un effectif complet et de remporter cet événement avec des bateaux en capacité d'obtenir des médailles et titres.

#### **• Collectif U23 :**

Le collectif se densifie.

Une équipe dynamisée par la réintégration des sportifs qui avaient été inclus aux Oly dans la période hivernale.

#### **• Vie Fédérale**

S. Vieilledent évoque l'enchaînement intense du calendrier national qui grâce à la coordination des organisateurs et de la DTN a pu se tenir tout au long de la saison. Pour exemple le week-end des 25 et 26 juin. En effet, 3 événements étaient programmés sur cette période : championnat national jeune, championnat de France de beach rowing et la Journée Olympique.

Il est à souligner que la première édition du Beach rowing a été réussie. Cet événement a permis de pré-sélectionner les sportifs qui participeront au championnat du monde de beach rowing. Les sélections seront validées dans les prochains jours.

La FFA a participé, grâce au soutien du comité départemental du Val-de-Marne, à la Journée Olympique et Paralympique au Stade de France et sur le Canal de l'Ourcq. Le DTN lui adresse ses remerciements.

V. Busser demande au DTN de communiquer les critères d'inscription sur les listes ministérielles.

F. Moreau demande sur quelle période, suite à un arrêt de carrière international, un sportif reste-t-il sur les listes ?

S. Vieilledent : le calendrier des mises en liste de haut niveau est maintenant annuel (01/01 au 31/12).

Il précise que l'inscription en reconversion est liée à un projet.

En étant sur la liste de reconversion, quels sont les aspects limitants à la participation à certains championnats ?

Il faut distinguer le statut de la liste reconversion.

Le DTN donnera le détail des critères au prochain comité.

Il précise que s'il n'y a pas de demande à être sur une liste de reconversion par rapport à un projet, il ne devrait pas y avoir de difficulté, avec le nouveau calendrier des mises sur liste, pour un sportif inscrit sur la liste de haut niveau à participer à un championnat sur l'année d'après.

## **7/ Dossiers en cours**

RAS

## **8/ Questions administratives**

### **• Affiliation sous convention indoor**

- Bobigny Aviron Sports et Loisirs (Ligue Aviron Ile-de-France)

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (24 présents)

## **9/ Questions diverses**

### **• Colloque des cadres techniques de la direction technique nationale de la FFA**

Le colloque est prévu en novembre à Gravelines.

Un colloque ou séminaire à destination des entraîneurs de clubs est à l'étude.

### **• Partenariats**

J. Azou demande un point d'étape sur les contacts pris.

C. Vandenberghe précise que des contacts sont initiés et des rendez-vous engagés.

S. Vieilledent : Comme déjà évoqué, nous avons lancé différents plans d'action afin de mener à bien cet objectif de développement de nouveaux partenariats. Cette action reste dans le contexte actuel, un objectif difficile. Pour rappel, la FFA a perdu 51 % de son budget sponsoring depuis 10 ans. 2 axes de travail sont à lister :

- Une action basée sur des réseaux internes

- Une action de prospection menée par une structure privée (R.Jung) sur des secteurs d'activités cibles

Afin d'optimiser notre lisibilité et notre offre, nous avons dégagé une formalisation de nos 5 axes sport marketing majeurs à savoir :

- Aviron Haute performance et Paris 2024
- Aviron et développement durable
- Aviron et sport santé
- Aviron et Innovation/Sport connecté
- Aviron sport nature et d'expérience

• **Organisateurs manifestations nationales 2022**

C. Vandenberghe remercie l'ensemble des organisateurs pour la tenue des événements.

• **Réunion avec les présidents de ligues**

Le 3 octobre 2022 à 19h00 en visioconférence.

• **Prochaines réunions du comité directeur :**

Le 26 août 2022 à 18h00 en visioconférence.

Le 22 octobre 2022 de 9h à 16h au siège de la FFA.

L'ordre du jour est levé à 20h30.



Vincent Busser  
Secrétaire Général

*Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN/DG -*